

Réfection de devanture

Vous devez déposer un dossier de déclaration préalable lorsque vous envisagez la réfection de votre devanture. Nous attirons votre attention sur l'impossibilité d'installer des rideaux métalliques à lames pleines.

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP, voir coordonnées au verso) pourra vous conseiller si votre devanture se trouve dans un périmètre nécessitant l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

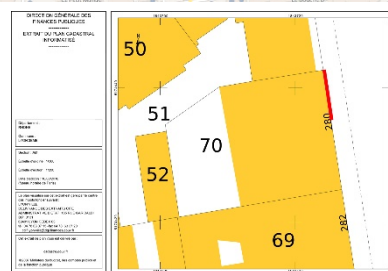
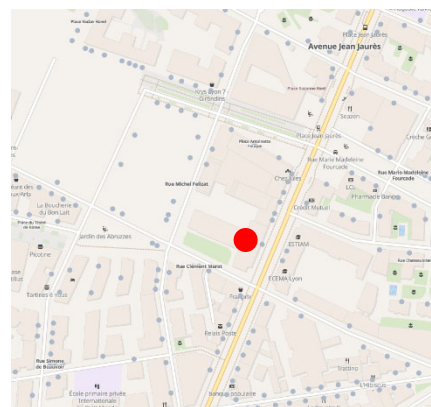
Pièces à fournir

- **Formulaire CERFA N°16702** rempli et signé
Disponible sur www.service-public.fr (à fournir uniquement pour un dépôt en papier)
- **DP01 : Plan de situation**
Disponible sur <https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale>
Indiquer échelle et orientations et noms des rues
Si possible plan au 1/2000
- **Etat actuel**
DP04 : Plan de façade existante
DP07 / DP08 : Photographies permettant de situer le terrain dans son environnement proche et lointain dont 3 exemplaires en couleurs au minimum (*si projet visible depuis l'espace public ou situé en secteur protégé**)
- **Projet**
DP04 : Plan de la façade projetée (élévation cotée, indication de l'échelle)
DP05 : Représentation de l'aspect extérieur de la construction modifiée
DP06 : Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement proche (*si projet visible depuis l'espace public ou situé en secteur protégé**)
DP11 : Notice explicative et descriptive des matériaux et couleurs utilisés (*si votre projet est situé en secteur protégé**) :
 - Avec les matériaux, marques, références (RAL) et l'échantillon de la teinte de la peinture de finition
 - Description de la nature des travaux : type d'intégration dans la maçonnerie + coupe verticale cotée d'ensemble et de détail

Dossier à déposer

Sur

<https://urbanisme.toodego.com>



La déclaration ne concerne que les travaux soumis aux dispositions du Code de l'urbanisme et du PLU-H, vous trouverez les coordonnées des autres services au verso

Etablissements Recevant du Public :

Il vous appartient de vérifier si les conditions de sécurité et d'accessibilité de votre établissement sont modifiées auprès du Service sécurité et prévention de la Ville de Lyon et d'obtenir, le cas échéant, une autorisation de travaux au titre de l'article L111-8 du Code de la construction et de l'habitation auprès de ce service.

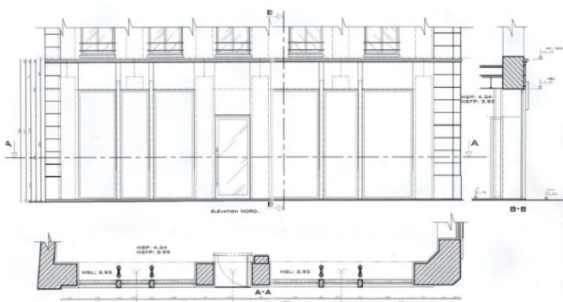
Commerces alimentaires :

Vous devez contacter La Direction de la Santé – Service Hygiène et Habitat

Demande d'enseigne

Vous devez contacter la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat

Exemples : Elévation + coupes cotées



ou

2 exemplaires papier**

Adressés à :

Ville de Lyon

Direction de l'aménagement urbain
69205 Lyon cedex 01

Ou Déposés au :

198 Avenue Jean Jaurès, Lyon 7°

* Secteur protégé :

Vous pouvez vérifier si votre propriété se trouve dans un périmètre nécessitant l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur le site <https://atlas.patrimoines.culture.fr/>

** Ce mode de dépôt est possible seulement si vous êtes un particulier

VILLE DE LYON :

ADRESSE POSTALE : PLACE DE LA COMEDIE 69205 LYON CEDEX 01

- | | |
|---|---|
| <p>➤ Service Urbanisme Applique
Adresse physique : 198 Avenue Jean Jaures Lyon 7° - METRO « PLACE JEAN JAURES »</p> <p>➤ Service Hygiène de l'habitat
Adresse physique : 60 rue de Sèze 69006 LYON - METRO « MASSENA »</p> <p>➤ Service Sécurité Accessibilité
Adresse physique : 1 rue de la république 69001 LYON - METRO « HOTEL DE VILLE »</p> <p>➤ Service balmes et constructions
Adresse physique : 1 rue de la république 69001 LYON - METRO « HOTEL DE VILLE »</p> <p>➤ Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat
Adresse physique : 198 Avenue Jean Jaures Lyon 7° - METRO « PLACE JEAN JAURES »</p> <p>➤ Archives Municipales
18, Rue Dugas-Monbel 69002 LYON - METRO « PERRACHE »
<i>Horaires : lundi de 11h à 17 h, du mardi au vendredi de 8h30 à 17h</i></p> | <p>✉ urbanisme.info@mairie-lyon.fr
☎ 04 26 99 63 80</p> <p>✉ eco-urb@mairie-lyon.fr
☎ 04 72 83 14 36</p> <p>✉ dsp.erp@mairie-lyon.fr
☎ 04 72 07 38 22</p> <p>✉ securite.prevention.balmes@mairie-lyon.fr
☎ 04 72 07 38 05</p> <p>✉ messagerie.deca@mairie-lyon.fr
☎ 04 72 10 30 30</p> <p>✉ aml@mairie-lyon.fr
☎ 04 78 92 32 50</p> |
|---|---|
-
- | | |
|---|---|
| <p>➤ Métropole de Lyon 20 rue du lac 69003 LYON
Consultation des règles d'urbanisme sur http://pluh.grandlyon.com ou sur www.toodego.com</p> <p>➤ Consultation gratuites des avocats
nouveau palais 67 rue Servient 69003 LYON</p> <p>➤ U.D.A.P.
(Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine)
6 quai saint Vincent-69283-LYON-cedex01</p> <p>➤ A.N.A.H (aides financières à l'amélioration de l'habitat privé)
165 r Garibaldi 69003 LYON</p> <p>➤ Cadastre 165 rue Garibaldi 69003 LYON ou
http://cadastre.gouv.fr</p> <p>➤ Ministère de la culture Service Régional de l'Archéologie
6 Quai Saint Vincent 69001 LYON</p> <p>➤ C.A.U.E.
(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)
6 bis Quai Saint Vincent 69001 LYON</p> <p>➤ D.D.T. (Direction Départementale des Territoires)
165 Rue Garibaldi</p> <p>➤ A.D.I.L. (Association Départementale Information Logement)
9 Rue Vauban 69006 LYON</p> | <p>☎ 04 78 63 40 40</p> <p>☎ 04 72 60 72 72</p> <p>✉ udap69@culture.gouv.fr
☎ 04.72.26.59.70</p> <p>☎ 04 78 62 54 98</p> <p>☎ 04 78 63 37 25 (ou 37 00)</p> <p>☎ 04 72 00 44 71</p> <p>☎ 04 72 07 44 55</p> <p>☎ 04 78 62 50 50</p> <p>☎ 04 78 52 84 84</p> |
|---|---|